



## COMITE DE SUIVI EXPERIMENTATION DGOS, MARDI 8 SEPTEMBRE 2015

### Compte rendu rédigé par le collectif des psychologues UFMICT-CGT

Présents :

- Pour la DGOS : Mme Michèle Lenoir-Salfati, Odile Brisquet, Sylvie Kinet
- Pour les Organisations syndicales : CFTD, CGT, FO, UNSA
- Pour la FHF : Marie Gabrielle Vaissière (APHP)
- Les sites expérimentateurs : Clermont de l'Oise, Saint Louis, Lariboisière, CHU Montpellier, CH de Savoie, CHU Besançon, CHU Blois, Valvert.

### RESULTATS DE L'ENQUETE DGOS

#### A - CONTEXTE :

Présentation des résultats de l'enquête menée par la DGOS à partir des résultats donnés sur le site de l'ONRH :

96 établissements sont engagés dans l'expérimentation, soit 12% des établissements de la FPH.

78 établissements ont répondu à l'enquête (3 établissements déclarent en être sortis) : 75 formulaires ont pu être exploités.

CHR : 12

AP HP : 7

EPSM : 27

CH : 28

#### Soit un effectif de 3181 psychologues

Soit presque 30% des psychologues, tous statuts confondus : 1607 titulaires et 1574 contractuels.

73% des contractuels et 27% des titulaires sont à Temps partiel

Tandis que 67% des titulaires et 33% des contractuels sont à Temps plein

Même si les données sont restreintes, les résultats peuvent être considérés comme représentatifs.

Sur les 26 régions, 22 se sont inscrites.

#### B - EXPERIMENTATION :

##### Mode d'information sur l'expérimentation :

87% par les psychologues de l'établissement

63% par la circulaire

59% par les échanges inter établissements

4% par la Direction

##### Facteurs ayant motivé l'entrée dans l'expérimentation :

99% à la demande des psychologues  
57% volonté de la direction

**Type de structure retenue (dénomination) :**

79% ont retenu la dénomination Collège

**Nature du lien avec l'administration de l'établissement :**

83% structure interne à l'établissement

**Année de création :**

41% avant 2000

38% entre 2013 et 2015

**Les missions envisagées/retenues :**

**Élaboration d'un projet de psychologie :**

Élaboration d'un bilan annuel d'activité : 81% envisagé /69% retenu

Recensement des besoins de PEC : 78% envisagé/ 73 % retenu

Interface avec les autres professions : 75 envisagé/ 73 retenu

Définition de l'offre de soins : 67% envisagé/ 57 % retenu

Définition des axes thérapeutiques : 57% envisagé/ 51 retenu

**Formation/Recherche :**

Implication dans la formation des étudiants : 96% envisagé/ 94 retenu

Implication dans la formation des autres professionnels : 83% envisagé/ 80% retenu

Recueil des besoins en formation continue : 72% envisagé/70% retenu

Diffusion de l'information : 59% envisagé/ 62% retenu

Proposition d'axes spécifiques de formation : 57% envisagé/ 58% retenu

**Volet administratif :**

Participation au recrutement 87% envisagé/81% retenu

**Organisation de la structure :**

32 % des établissements ont déclaré un bureau et 37% un collectif comme responsable de la structure

Ces responsables sont désignés dans 63 % des établissements sur le mode électif et dans 20% ils sont désignés par leurs pairs (cad sans élection) .

88% considèrent le lien entre les psychologues et le (ou les) responsable(s) de la structure comme l'animation d'un collectif et 9% comme une hiérarchie fonctionnelle.

**Facteurs clés de la réussite :**

Les relations entre les psychologues et la direction : 80%

L'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'établissement : 40%

**Difficultés rencontrées :**

La dispersion géographique des psychologues : 34%

La faiblesse du nombre de psychologues impliqués : 26%

Le manque de temps : 23%

Pour le projet de psychologie :

Difficultés à penser un projet coordonné : 36%

Manque de temps et d'informations : 21%  
Pour la Formation/ Recherche :  
Manque de temps : 60%  
Choix d'implication dans des projets individuels : 33%  
Pour le volet administratif :  
Conflit de légitimité : 33%  
Refus des autres acteurs : 27%  
Pas d'investissement des psychologues : 20%  
Mais pour 38% : en cours de réalisation

### **C – CONCLUSION :**

86% des établissements notent une amélioration de l'articulation direction/psychologues  
73% mettent en avant une meilleure reconnaissance professionnelle  
49% une meilleure identification du métier.

Suite à cette présentation de l'enquête, Mme Lenoir-Salfati fait le point sur l'expérimentation qui, dit-elle, peut être considérée comme terminée (la fin légale se situe en mars 2016). Elle en tire un bilan très mitigé : faible adhésion des établissements si on considère le nombre d'expérimentateurs, choix d'organisations « qui n'ont pas fait bouger les lignes » car, en grande majorité, celles-ci s'appuient sur « les structures historiques » que sont les collèges.

Une des missions énoncée dans l'expérimentation, à savoir la mise en œuvre « d'un projet psychologique d'établissement », est reprise dans le projet de loi santé. Elle y serait cependant formulée de façon beaucoup plus restrictive sous la forme de « projet d'organisation de la prise en charge psychologique du patient », ce qui l'inclurait dans l'offre de soins et la placerait sous la responsabilité médicale...

Nous faisons remarquer que, comme le montre l'enquête, la proposition de l'expérimentation a été largement reprise par les psychologues qui s'en sont saisis bien au-delà des établissements expérimentateurs. Cela a fréquemment permis une amélioration de la reconnaissance de la profession dans l'établissement et des relations avec la direction. Le choix du mode d'organisation se dessine clairement : massivement la structuration s'appuie sur le modèle collégial, avec élection de plusieurs représentants, qui apparaît le plus démocratique. L'immense majorité des psychologues n'adhèrent pas à l'option d'un psychologue N+1. Mme Lenoir-Salfati dit qu'en effet cette voie peut être « oubliée »...

Le tour de table des expérimentateurs témoigne d'une dynamique positive. Tous s'appuient sur les collèges avec des représentants élus. Un établissement est allé au-delà en nommant une psychologue coordonnatrice qui est rattachée à un pôle. Dans tous les cas ces fonctions sont assumées par les psychologues sans temps dédié.

Le souci de ne pas voir retomber ce qui a été lancé avec l'expérimentation est partagé : l'expérimentation est un début, une impulsion qui a eu des effets positifs de légitimation. Il est maintenant nécessaire de mettre en commun le travail réalisé, les différents projets qui se sont mis en place dans chaque établissement, afin d'aller plus loin. C'est une étape indispensable, que la DGOS devrait coordonner, qui permettrait de dégager des modalités d'organisation généralisables. Pour les syndicats, d'ores et déjà, les collèges avec des représentants élus par les pairs, organisation déjà présente dans la plupart des

établissements et qui recueille l'adhésion de l'immense majorité des professionnels, devraient être reconnus et trouver une inscription dans les textes.

A l'issue de la rencontre Mme Lenoir-Salfati définit trois axes de travail sous formes de questions:

- Comment capitaliser en le mettant en commun et en le faisant savoir le travail déjà réalisé ?
- Quel mode d'entrée privilégier : la structuration ou plutôt la voie du projet psychologique ?
- Comment enraciner cette expérimentation ? Démontrer que c'est une expérience pour et avec les autres corps professionnels et en particulier les médecins et non contre ? Comment avancer dans une dynamique inclusive ?

#### **D - Réflexion et analyse**

Les résultats de l'enquête sur la structuration de l'activité des psychologues montrent que cette démarche a rencontré l'adhésion d'une large majorité de la profession et s'avère très positive. Rappelons que cette proposition d'expérimentation a fait suite aux mobilisations en particulier celle du 28/01/2011 qui a rassemblé 600 personnes devant le ministère de la santé à l'appel de la CGT, SUD et UNSA ainsi que la FFPP et Réseau national des psychologues.

Mais la perspective d'une généralisation de cette structuration, qui plus est sur un mode collégial, démocratique et non hiérarchique, heurtent nos détracteurs. Une forte pression a été exercée sur la DGOS qui, dans un premier temps, nous annonce dans un revirement de position :

- un nombre faible d'établissements expérimentateurs alors que lors du second comité de suivi elle affirmait que ce chiffre était semblable à celui d'autres expériences réalisées,
- que l'expérimentation est terminée suite à leur enquête,
- que cette dynamique sera reprise dans le cadre de la loi santé mais que notre proposition de projet psychologique d'établissement sera amendée en « projet de prise en charge psychologique des patients » pour correspondre à l'organisation de l'offre de soins,
- que l'organisation sera laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Face à notre totale désapprobation la DGOS accepte de nous revoir en décembre 2015 ou janvier 2016, autour des 3 axes de travail décrits plus haut.

L'attitude de la DGOS très différente cette fois-ci de celle affichée lors du deuxième comité de suivi montre que l'expérience de la structuration tournera cours si elle n'est pas défendue fortement par la profession.

**Délégation CGT composée de Isabelle SEFF, Gladys MONDIERE et Gilles METAIS**